



## Règlement de la dictée – samedi 19 septembre 2020 à 14 h

Pour sa cinquième édition, le festival littéraire « Livres dans la Boucle » organisera le samedi 19 septembre 2020 la troisième édition de sa dictée.

La rédaction du texte de la dictée 2020 a été confiée à **Carole Martinez**, qui en assurera également la lecture.

Cette épreuve est organisée par Grand Besançon Métropole et parrainée par le Centre de linguistique appliquée (CLA).

### Article 1 - Organisation

Les organisateurs de la dictée de Livres dans la Boucle sont : Grand Besançon Métropole et l'agence Faits et Gestes.

La dictée aura lieu le **samedi 19 septembre 2020 à 14 h** à l'amphithéâtre de la MSHE.

La présentation et la lecture publique seront faites par **Carole Martinez**.

Un membre du club d'orthographe Belf'Ortho rappellera les principaux points de règlement de la dictée.

Les candidats devront se présenter minimum 15 minutes avant le début de la dictée et devront figurer sur la liste des inscrits (inscriptions par téléphone ouvertes au 1<sup>er</sup> septembre 2020).

### Article 2 - Condition d'admission

La dictée s'adresse au public adulte à partir de 18 ans et sans limite supérieure d'âge.

Ne sont pas autorisés à participer : les collaborateurs de Livres dans la Boucle et les membres de leur famille.

### Article 3 - Participation

**L'inscription obligatoire** s'effectue par téléphone **du 1<sup>er</sup> au 18 septembre 2020** au numéro dédié unique 03 81 87 86 75 (du lundi au vendredi entre 13 h et 18 h).

Les candidats devront obligatoirement figurer sur la liste des inscrits le jour de la dictée.

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.

La participation à la dictée de Livres dans la Boucle implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

1 seule inscription par personne sera acceptée.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation à la dictée si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes.

### Article 4 - Jury

Parmi les membres du jury présidé par Carole Martinez, figureront un représentant du CLA et un représentant de Grand Besançon Métropole.

### Article 5 - Fourniture

Aucun document n'est autorisé dans la salle (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, etc.).

Les téléphones portables et tout autre objet électronique seront éteints et rangés, hors de portée des concurrents.

Seules les feuilles fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.

Les participants apporteront leurs stylos (de couleur bleue ou noire uniquement).

## Article 6 – Ouvrages de référence

La dictée porte sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas, traits d'union, majuscules ou minuscules, chiffres arabes ou romains.

Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, les seules graphies admises sont celles des mots trouvés en entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence, à savoir l'édition **2020** des *Petit Robert*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*.

Rectifications orthographiques de 1990 : il est spécifiquement mentionné qu'une graphie précédée d'un triangle gris dans le *Petit Larousse illustré* ou entre barres obliques dans le *Petit Robert* est considérée comme non valide. Il est précisé qu'une graphie sera traitée comme faisant partie des rectifications orthographiques de 1990 dès lors qu'elle est considérée comme telle par l'un au moins des trois dictionnaires de référence, même si l'autre n'en fait pas mention ou l'a intégrée comme faisant partie de l'orthographe classique.

Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence est le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* par Adolphe V. Thomas (Larousse) dans sa dernière édition. De la même façon, les règles de grammaire et de conjugaison propres à la réforme de l'orthographe de 1990 ne s'appliqueront pas et seront considérées comme non valides.

Pour ce qui est de la prononciation, sera considérée comme correcte celle trouvée en entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence (*Petit Robert*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*). En cas d'erreur de prononciation, le jury statuera s'il y a lieu de neutraliser le ou les mots en cause.

## Article 7 – Déroulement de la dictée

La dictée fait l'objet d'une première lecture sans ponctuation à vitesse normale, puis de l'énoncé avec ponctuation au rythme habituel des dictées.

Seules les liaisons obligatoires et usuelles seront faites lors des lectures.

Une seule relecture est effectuée, suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes au cours duquel il n'est répondu à aucune question.

Les copies doivent être parfaitement lisibles et sans surcharge.

Pour corriger un mot, chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge.

Pour départager les éventuels ex æquo, un test portant sur la graphie de quelques mots sera effectué à la fin de la dictée.

## Article 9 – Déroulement de la correction

Chaque concurrent corrige sa copie.

La correction s'effectue au moyen d'un stylo de couleur rouge ou verte, fourni par l'organisateur.

Le corrigé de la dictée et du test pour les ex æquo sera projeté sur écran, accompagné d'explications orales fournies par un membre de Belf'Ortho.

Les copies susceptibles d'être récompensées sont vérifiées une 2<sup>e</sup> fois, voire une 3<sup>e</sup> fois, par les correcteurs.

Les copies seront rendues à l'issue de la dictée sauf celles qui seront revues par les correcteurs. Celles-ci seront rendues lors de la remise des prix.

Les copies qui n'auront pas été récupérées par leurs propriétaires seront détruites à l'issue de la remise des prix.

## Article 10 – Barème de correction

Le barème de correction est le même pour tous les candidats. Il n'est compté que des fautes entières, et une seule faute par mot ou entrée dans le dictionnaire, quelle que soit l'erreur (accent, trait d'union, majuscule, faute de grammaire, faute d'orthographe, faute de graphie [majuscule, minuscule, chiffre arabe, chiffre romain]).

Tout accent doit être correctement placé au-dessus de la lettre qui convient et doit pouvoir facilement se différencier des autres types d'accent.

Aucun mot ne devra être coupé en fin de ligne ; dans le cas contraire, il sera considéré comme un mot composé.

Si un doute subsiste quant à la graphie d'un mot (mot ou signe ambigu, illisible), il sera systématiquement considéré comme erroné.

Lors de l'autocorrection, pour signaler une faute, chaque concurrent doit souligner le mot erroné sans le corriger et indiquer la faute dans la marge en écrivant un 1.

Une erreur de ponctuation ne sera pas comptabilisée, mais elle pourra entraîner une erreur de majuscule ou de minuscule qui sera comptabilisée.

## Article 11 - Récompenses

La proclamation des 3 gagnants (ceux qui auront fait le moins de fautes) se fera par Grand Besançon Métropole, à l'issue de la correction de la dictée, le jour même, soit le **samedi le 19 septembre 2020, à 17 h au Musée des Beaux-Arts**, place de la Révolution.

Les candidats seront appelés à partir de 16 h 30 pour être invités à se rendre à la remise des prix de 17 h.

Des cadeaux récompenseront les 3 candidats ayant totalisé le moins d'erreurs :

**1<sup>er</sup> prix : un stage de langue au CLA (valeur 500 €),**

**2<sup>e</sup> prix : un bon d'achat de 200 €, valable dans les commerces bisontins,**

**3<sup>e</sup> prix : un bon d'achat de 100 €, valable dans les commerces bisontins.**

Chaque lauréat recevra également :

- un exemplaire du dernier roman de Carole Martinez,

- un exemplaire du dernier ouvrage de Philippe Dessouliers, 30 dictées pour passer du 100 fautes au sans faute.

Les gagnants recevront leur lot sur place à la remise des prix. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être attribué à un autre participant.

Le corrigé de la dictée sera disponible sur le site internet livresdanslaboucle.fr **à compter du samedi 19 septembre 2020, après 17 h 30**. Aucun message ne sera délivré aux participants non-lauréats. En aucun cas les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente. Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

## Article 12 - Données personnelles

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports de communication de l'organisateur, pour une durée de 3 ans. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles les concernant en écrivant à l'**adresse postale** : Grand Besançon Métropole, Direction communication - Livres dans la Boucle, 4 rue Plançon, 25000 Besançon

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation à cet événement a pour unique finalité l'organisation de ladite dictée, et ces données seront détruites à l'issue de celui-ci.

## Article 13 - Responsabilités

L'organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter la dictée. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée de ce fait.

Les participants s'engagent à décharger l'organisateur ainsi que ses partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de cet événement.

## Article 14 - Droit à l'image

La dictée sera retransmise en direct vidéo sur internet, sur les canaux de diffusion de Livres dans la Boucle. Par leur inscription, les participants autorisent les organisateurs à disposer pleinement des images fixes ou en mouvement les représentant et à reproduire ou utiliser ces images de la dictée, destinées à être reproduites ou adaptées en tout ou partie dans le cadre des opérations d'information et de communication sur le festival Livres dans la Boucle.

## Article 14 - Règlement

Le texte du présent règlement est publié sur le site internet livresdanslaboucle.fr